

N^o 14

Valley

L'an m^{me} l'heut Cest trent Cinq & Clercys l'an d'ordre
mier de Novembre e mesme au matin Par devant
monsieur Claude Giquet Notaire Public auquel il a mandé
les fonctions d'officier de l'Etat & la Compagnie
de Corbeau & Couteau de Sault Departement de L'ain
est en la paroisse de Charbonniere lez Bourg refetion de folles d'au
nouvellement à Charbonniere lez Bourg de Arbois
à la date de trent days aux sieux à Corbeau fille maistre de
Maurice Valley Cellez auquel a été lue de
Charbonniere Et de la fuite marie Boforj le
fauveant au dit Cellez au même lieu ou
Elle fut devenue le vingt trois juillet mille huit cent
trente unz, devant le juge auquel le Comte de L'Estrellement
de son pere je present d'une part

Ct Louis Bertrand Cellez auquel a été lue de Sontaine
commune de Corbeau agée de vingt Cinq ans mie audet
Corbeau fille enjaine de faire à Bertrand Cellez
auquel lue de la fuite Giquet aussi Cellez auquel
au dit lieu devant le juge auquel le Comte de L'Estrellement

Constituant de sa pere & mere l'autre part

Lesquels apprenus avoir fait Remise sur oir le fief
queas de son acte de Naissance droite les plus premiers
au Roi de la Republique par Navire et voies de Corbeau
& la future épouse de son acte de Naissance droite le
trete Septembre mille huit cent Dijon par Giquet devant
de la Bte Commune Noye ont loquin se prononcer à
la Célébration du mariage proposée entre lez et Dijon
Leur publication est faite Conformément à la
Loi dans cette Commune lez d'auant lez huit &
quincies du present mois de Novembre deux
qui auquel apposition audit mariage Noye acte de
lignissé sur quai faisant droit a la requête
exprimé avoir donné l'entendus partout ou au contraire
C'apres remonter de toutes les fices cest-destine
mentionnée & du Chapitre C liturgie du Code
Civil intitulé du mariage Noye auquel demande
aux futes époux et à la future épouse s'il le veulent
se prendre pour mari & pour femme & que
d'les ayant Répondu l'entendus & affirmé
Noye déclare au nom de la bte que Maurice
Valley & Louis Bertrand sont mis par le
mariage

Et fin

Et sur le Champ, devant armes ouffice faire dudit mariage
Céleste publiquement & la presence de Mme de Maurie
Bertrand Cellisteur demeurant à Corbeau d'âge de
trente ans avec Jeanne de Lapeyre d'âge de
Bernard L'Horain demeurant à Corbeau d'âge de
trente ans avec Jeanne de Lapeyre d'âge de
Jeanne Valley demeurant à Corbeau d'âge de
de Cellisteur. Age de trente sept ans. Courtey
Gérardin a St. Gervais le fils de Jean Louis ferrier
Chaputier demeurant à Corbeau d'âge de trente
ans avec Jeanne de St. Gervais. Dudit acte visé et bénit
Les deux bacheliers tenuer a tel effet devant un notaire
l'acte auquel dite bénition a été faite devant deux
qui ont signé avec leur nom L. Gervais ferrier
et monsieur le père de St. Gervais & le dit père Jean
ferrier qui interpellé a la fin en date du
dit acte a été tenu à Cugue & Régis.

Notarial Nom

Bertrand

Valley

Gérardin

Le présent registre des mariages
de la commune de Corbeau, l'an
L'an mil six cent trente cinq, portant
Dix syt acte a été fait par monsieur
La dit Commune, Chambre d'acte le
premier janvier mil six cent trente six
Le maire

Gérardin

Transcription de l'acte de mariage de Maurice Valley et de Louise Bertrand

Mairie de Corbonod, Canton de Seyssel, Arrondissement de Belley, Département de l'Ain.

Acte de mariage n° 17, en date du 25 novembre 1835.

L'an mil-huit-cent-trente-cinq, et le vingt-cinq du mois de novembre, à neuf heures du matin, par-devant nous, Claude Giguet, remplissant la qualité de maire et les fonctions d'Officier de l'état-civil de la Commune de Corbonod, canton de Seyssel, département de l'Ain, sont comparus

- Maurice Valley, profession de cultivateur, demeurant à Charbonnière, hameau de Corbonod, âgé de trente-deux ans, né à Corbonod, fils majeur de vivant Maurice Valley, cultivateur audit lieu de Charbonnière, et de défunte Marie Bosson, de son vivant cultivatrice au même lieu où elle est décédée le vingt-trois janvier mil-huit-cent-trente-un, précédent de l'autorité et du consentement de son père ici présent, d'une part ;
- Et Louise Bertrand, cultivatrice demeurant à Fontaine, hameau de Corbonod, âgée de vingt-cinq ans, née audit Corbonod, fille majeure de François Bertrand, cultivateur audit Fontaine et de Jacqueline Giguet, aussi cultivatrice audit lieu, procédant aussi de l'autorité et consentement de ses père et mère, d'autre part ;

Lesquels, après nous avoir fait remise, savoir, le futur époux de son acte de naissance dressé le neuf frimaire an douze de la République [1^{er} décembre 1803], par Ravinet, Maire de Corbonod, et la future épouse de son acte de naissance dressé le trente septembre mil-huit-cent-dix par Giguet, adjoint de ladite commune, nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites conformément à la loi, dans cette commune les dimanches huit et quinze du présent mois de novembre, sans qu'aucune opposition audit mariage ne nous ait été signifiée.

Sur quoi, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture aux parties et aux témoins ci-après nommés de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre 6 du titre V du code civil intitulé « *du mariage* », nous avons demandé au futur époux et à la future épouse si ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la loi, que Maurice Valley et Louise Bertrand sont unis par le mariage.

Et sur le champ avons dressé acte dudit mariage célébré publiquement et en présence

1^o de Maurice Bertrand, cultivateur demeurant à Corbonod, âgé de trente-neuf ans, frère de l'épouse,

2^o de François Bernard, tisserand demeurant à Corbonod, âgé de trente-un ans, beau-frère de l'épouse

3^o de François Valley, demeurant à Corbonod, profession de cultivateur, âgé de trente-sept ans, cousin germain de l'époux,

4^o de Jean Louis Perron, charpentier demeurant à Corbonod, beau-frère de l'époux.

Duquel acte inscrit sur les deux registres tenus à cet effet, nous avons donné lecture auxdits témoins et parties contractantes qui ont signé avec nous, non l'épouse et ses père et mère, le père de l'époux et ledit Jean Louis Perron qui, interpellés de le faire ont déclaré être illettrés de ce ...

Signé : Maurice Valai, Bernard, Bertrand, Valley et Giguet, maire